

Convocation du 25 septembre 2014 adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion de conseil municipal le 30 septembre 2014 à 20 heures.

Le Maire,

SESSION DU 30 SEPTEMBRE 2014

Le conseil municipal de Plou, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie le mardi 30 septembre 2014 à 20 heures sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Présents : Mmes CALDI Catherine, GIORDANO Chantal, JACQUELIN Jacqueline, SENUT Françoise et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Christian, CHAUSSE Cyril, GRUNDHEBER Jean-Luc, PLANCHON Jérôme, POTHUS Paul et RENIAUT Thomas.

Excusés : Mme MILLECAMPS Céline (pouvoir à M. RENIAUT Thomas), MM. MARGUERITAT Olivier (pouvoir à Mme SENUT Françoise) et SANTOSUOSSO Patrick.

Mme GIORDANO Chantal est désignée comme secrétaire.

Approbation des comptes rendus

Le conseil municipal a approuvé les comptes rendus des séances des 20 juin et 08 juillet 2014.

Forêts

Garants : Le conseil municipal est informé que Messieurs BOURGEOIS Maurice et VANDEWALLE Edouard ont souhaité mettre fin à leur fonction de garants qu'ils occupaient depuis 2001. Ils sont ici remerciés pour le travail accompli. Reste en place Messieurs PICARD Jean-François et SACQUET Stéphane. Des bénévoles se sont proposés pour aider éventuellement au détaillage des parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour la reconduction dans leur fonction de garant de Messieurs PICARD Jean-François et SACQUET Stéphane.

Monsieur RENIAUT a fait le point avec l'agent de l'Office National des Forêts (ONF) sur les travaux en cours et ceux à venir.

Travaux en cours :

Parcelle 2 au Souchet : Parcelle en régénération naturelle dans laquelle seront faits des travaux de dégagement cet hiver.

Parcelle 36 à Brouillamnon : Les cloisonnements faits il y a deux ans seront à refaire début 2015 par l'agent communal. Ensuite un appel d'offre sera lancé pour les travaux de dégagement des chênes.

Parcelle 7 au Souchet : L'ONF préconise un dépressage mais la commission préfère garder l'opportunité de faire exploiter les chênes qui n'ont pas d'avenir en bois de chauffage.

Les affouages :

Bilan de l'exploitation 2013-2014 :

- Parcelle 4 au Souchet : Reste à exploiter deux hectares de taillis,
- Parcelle 9 au Souchet : Reste à exploiter 90 stères,
- Parcelle 16 au Bouchet : Exploitation de chênes de mauvaise qualité en bois de chauffage (48 stères),
- Parcelle 17 au Bouchet : Reste 60 stères à exploiter.

Concernant l'exploitation des lots, seules quatre infractions ont été relevées par la commission et les garants lors de leur tournée fin septembre :

M. LUCOT n'a pas fait son lot mais il avait signalé en mairie courant février qu'il lui serait impossible de l'exploiter,

M. CHRISTIDES n'a pas achevé l'exploitation suite à une longue hospitalisation,

M. BROSSARD n'a pas terminé d'abattre quelques perches,

M. BERTIN n'a pas stéré son bois et ne l'a pas débardé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

- de prendre les sanctions suivantes pour les quatre affouagistes n'ayant pas respecté les conditions d'exploitation de leur lot :
 - o Monsieur BROSSARD devra impérativement terminer l'exploitation de son lot et ne pourra pas prétendre à l'attribution d'un nouveau lot en 2014.
 - o Monsieur LUCOT devra impérativement exploiter son lot en 2014 s'il veut prétendre à l'attribution d'un nouveau lot en 2015.
 - o Monsieur CHRISTIDES devra impérativement terminer l'exploitation de son lot et ne pourra pas prétendre à l'attribution d'un nouveau lot en 2014.
 - o Monsieur BERTIN devra impérativement terminer d'entasser et de débarder le bois avant le 6 décembre 2014, date du tirage des lots, faute de quoi il ne pourra pas prétendre à l'attribution d'un nouveau lot en 2014.
- d'envoyer un courrier à ces quatre affouagistes en leur précisant les décisions prises par le conseil municipal.

Exploitation 2014-2015 :

Après contact avec les services de l'ONF et réflexion de la commission, il est proposé :

- Parcelles 31, 32 et 33 à Brouillammon : Exploitation des cloisonnements tous les 25 mètres au lieu de 50 mètres actuellement et martelage de quelques arbres entre les cloisonnements (450 stères),
- Usages du Souchet : Elargissement des allées de tir à la chasse sur le chemin de Manzay et ses environs.

La commission propose également

- De clôturer les inscriptions au 17 octobre à 18 heures,
- de fixer le tirage au samedi 06 décembre de 9 h à 12 h,
- de remettre aux affouagistes une note mettant l'accent sur les règles de sécurité en forêt,
- de faire valider par le conseil municipal avant le tirage les règlements d'exploitation,
- de fixer le prix du lot à 32 € comme l'an dernier,

- de demander le chèque à l'inscription.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide toutes les propositions de la commission Forêt comme présentées ci-dessus concernant l'exploitation des parcelles et les conditions d'attribution des lots.

Exploitation 2015-2016 :

Parcelle 27 à Brouillamnon : Coupe rase pour régénération estimée à 720 stères,
Parcelle 13 au Souchet : Eclaircie de taillis,
Parcelle 4 : exploitation éventuelle des premiers houppiers d'ensemencement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'exploitation des parcelles 27 et 13 comme présentée ci-dessus.

Convention AGIR

L'Association AGIR (Association pour Générer l'Insertion et la Réussite) a installé près du point d'apport volontaire de Brouillamnon une Vêti Box (conteneur de récupération textile). Ce projet constitue un enjeu de développement local car il permet de réduire les déchets textiles mais aussi de développer l'emploi en insertion dans l'Indre et les départements limitrophes. Cette benne peut recevoir les vêtements mais aussi les chaussures et les jouets.

Un exemplaire de la convention a été remis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui sera jointe à la délibération.

Une signature officielle sera organisée en présence de la presse.

Convention FERCHER numérisation du cadastre

Le Président de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais a adressé un courrier à la commune de Plou proposant de signer une convention tripartite Fercher – SDE 18 – Commune de Plou permettant l'accès aux fichiers cadastraux numérisés via Latitude 18. Ceci dans le but d'accélérer l'activité diagnostic de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes FERCHER sur le territoire de la commune de Plou. Cette opération n'entraînerait aucun surcoût pour Plou.

Le conseil municipal souhaiterait connaître les raisons pour lesquelles La Communauté de Communes souhaite accéder à ce service sachant qu'elle peut consulter certains renseignements sur le site du cadastre. Un complément d'informations sera demandé à Fercher et le dossier sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Parc éolien Lazenay-Poisieux

L'enquête publique concernant une demande d'autorisation présentée par la Société I.E.L. EXPLOITATION 23 pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Poisieux et Lazenay est en cours du 09 septembre au 15 octobre 2014. Plou étant incluse dans le périmètre d'affichage, le conseil municipal doit se prononcer sur cette affaire étant précisé que cet avis peut être émis dès l'ouverture de l'enquête et qu'il ne sera pris en

considération que s'il est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Le conseil municipal, déjà sollicité en 2013 pour un avis sur les permis de construire déposés pour les neuf éoliennes, avait donné un avis favorable le 15 octobre 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

Règlement de la cantine

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires nécessite la modification du règlement de la cantine. Chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire du règlement.

Les modifications portent essentiellement sur le mercredi et les régimes alimentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le nouveau règlement qui sera joint à la délibération.

Règlement de la garderie

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires nécessite la modification du règlement de la garderie. Chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire du règlement.

Les modifications portent essentiellement sur le mercredi, les horaires et les suppression des traitements médicaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le nouveau règlement qui sera joint à la délibération.

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SEA de Civray-Plou-Poisieux-Saugy-Chârost et la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Cher adressé en mairie le 24 juillet 2014.

Ils sollicitent le conseil municipal pour que la commune demande la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture du Cher suite à la pluie de grêle qui s'est abattue sur la commune de Plou le 19 juillet et qui aurait occasionné des dégâts très importants pour les agriculteurs tant aux cultures qu'aux bâtiments agricoles. Cette action permettrait aux agriculteurs de bénéficier de la déduction pour aléas (provision pour risques climatiques utilisable en cas de survenance d'un aléa assuré ou non mais reconnu par une autorité administrative compétente).

Le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer dans l'immédiat considérant qu'à ce jour aucune déclaration n'a été déposée en mairie. Si fin décembre aucun dossier n'a été adressé, ce dossier sera classé sans suite.

Arbre de Noël 2014

Monsieur le Maire informe les nouveaux conseillers municipaux que la commune de Plou organise depuis treize ans un arbre de Noël à tous les enfants (de la naissance à 10 ans) précédemment pris en charge par le Comité des Fêtes de Plou. Cette manifestation est organisée conjointement avec les communes de Poisieux et de Villeneuve sur Cher.

Généralement il se déroule au cinéma Le Rio où les enfants peuvent regarder un film nouvellement sorti, le coût des entrées est réparti équitablement entre les trois communes. Il est distribué un goûter composé de viennoiseries, de chocolat, de mandarines et d'un jus de fruit et chaque enfant reçoit un cadeau du Père Noël. En 2014 la commune de Villeneuve sur Cher devrait pendre en charge le goûter des enfants de Poisieux.

Les jouets seront achetés au magasin Maxitoys à Bourges courant octobre. Le coût des jouets s'est élevé à 13.98 € par enfant en 2013.

La date présumée pourrait être le samedi 6, 13 ou 20 décembre, Monsieur le Maire prendra contact avec Monsieur le Maire de Saint Florent sur Cher.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'organiser un arbre de Noël dans les mêmes conditions que les années précédentes conjointement avec les communes de Poisieux et Villeneuve sur Cher,
- accepte de participer à hauteur de 22 € par enfant pour l'achat des jouets et du goûter,
- accepte de prendre en charge le goûter pour la commune de Plou,
- accepte que le coût des entrées au cinéma du Rio soit réparti entre les trois communes à part égale,

Plan de financement des points lumineux au hameau des Moreaux

Le conseil municipal avait programmé en 2014 la pose de deux points lumineux aux extrémités du hameau des Moreaux.

Le SDE 18 a fait parvenir le plan de financement suivant pour cette opération :

Pièces administratives	111.25 €
Travaux d'éclairage public	652.00 €
Matériel	1 010.00 €
Câblage	69.00 €
Total HT	1 842.25 €

Prise en charge par le SDE 18 (50%)	921.13 €
Participation de la Collectivité	921.13 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement proposé ci-dessus.

Point sur les travaux des commissions

Commission affaires scolaires :

Les bilans du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 sont terminés, une réunion de concertation s'est déroulée avec Mesdames TRAMUNT, LOZACK et les deux secrétaires de mairie. On attend que Villeneuve sur Cher termine une dernière mise au point pour faire une réunion de la commission avant validation par les conseils municipaux respectifs.

Concernant les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), trois agents ont été embauchés : Madame Christelle MATJASEC, adjoint technique pour le remplacement de Madame FISCHER, et titulaire du BEATEP, Madame Céline DAIDER, titulaire de la partie théorique du BAFA et Monsieur Yannick HERAULT, titulaire du Brevet Fédéral de Rugby. La

mise en place des nouveaux scolaires entraîne des charges supplémentaires avec l'embauche de ces trois agents ainsi que les heures de ménage et d'accompagnement dans le transport scolaire de Madame Frédérique DURIS les mercredis en période scolaire. Un bilan des coûts sera établi prochainement.

Les NAP ont été présentées lors de la réunion des parents d'élèves.

Visiblement les enfants sont très satisfaits des animations qui leur sont proposées dans le cadre des NAP. Les groupes changent d'animateur chaque jour. La première activité était de construire trois « hôtels à insectes » qui seront ensuite remis dans chaque commune du RPI le vendredi 17 octobre à 15h30 en présence des trois Maires et de la presse. Un intervenant extérieur viendra à chaque période, la première a été réservée au SICTOM.

Les trois animateurs s'entendent bien, le malentendu avec l'un d'entre eux à l'une des premières séances semble corrigé.

Un premier bilan sera fait pendant les vacances de la Toussaint avec trois points à l'ordre du jour :

- Réunion de la commission pour faire agréer ou non la garderie
- Bilan des NAP
- Rencontre avec Monsieur Jean-Louis GOUSSARD pour l'informer du compte rendu.

Il est demandé une réunion de présentation des nouveaux agents avec les conseillers municipaux.

Commission Communication : Le site internet est lancé officiellement depuis le 11 septembre 2014 même si peu d'invités étaient présents à l'inauguration. Une note sera transmise à chaque partenaire afin de leur permettre de créer un lien.

Commission Patrimoine Bâti : La commission de sécurité s'est rendue à l'église et à la salle des fêtes et au domaine de Travail Coquin. Concernant l'église, elle est classée en 5^{ème} catégorie. Il faudra malgré tout prévoir de sécuriser le tableau électrique, un sifflet pour l'évacuation en cas de problème. Quant à la salle de Plou, pas de remarques particulières. Les procès-verbaux de la commission devraient nous parvenir prochainement. La visite du site de Travail Coquin s'est très bien passée.

La commission se réunira prochainement pour une étude des terrains communaux constructibles susceptibles d'être vendus. Concernant ceux du Grosbois, il est demandé un devis à Fercher pour l'adduction d'eau potable.

Commission Voirie :

Problème d'évacuation à Brouillamnon : Les services de secours sont intervenus chez Monsieur LUCET lors des fortes intempéries en juillet. Le phénomène de l'écoulement des eaux est un peu incompréhensible, il semblerait que cet écoulement varie suivant le sens de labour des champs de la Bruyère. Il faut alors faire recreuser le fossé. Un devis est en attente.

Travaux des Brissards : Les crédits alloués pour les amendes de police sont épuisés pour 2014. Il faut attendre l'année prochaine. Madame TRAMUNT se propose de contacter Monsieur PILLET pour une enveloppe parlementaire.

Questions diverses

- Fontmoreau

Il semble que Monsieur PORTIER ait été condamné à payer une forte amende pour le lâcher de cerfs et de biches illégal sans examen vétérinaire dans la forêt de Fontmoreau. Le gardien aurait quitté son poste. Monsieur PORTIER aurait construit un chalet en zone NA sans autorisation d'urbanisme. Monsieur le Maire fera faire un constat d'huissier.

- Entretien au stade

Des travaux d'élagage ont été réalisés pour environ 800 € par l'entreprise DAOUT. Il faudra voir sur place pour faire recouper certaines branches et pourquoi ne pas faire élaguer l'autre côté. Les copeaux laissés par l'entreprise seront déposés dans les massifs.

Deux projecteurs ont été changés, le coffret a été sécurisé pour un montant de 2 800 €.

- Défibrillateur

La commission réfléchira à l'installation d'un défibrillateur. Monsieur le Maire contactera le SDIS.

- Présence de rats

Il y a une forte population de rats à Brouillamnon vers la rue des cours. Il faudra vérifier si les épaves de voiture sont sur le domaine public, auquel cas contraindre le propriétaire de les enlever.

- Propriété de Monsieur POIRON

La maison se délabre de plus en plus. La succession tarde à se régler visiblement.

- Vœux du Maire

Il faudra réfléchir où organiser la prochaine cérémonie des vœux : à la salle des Alouettes ou à Galifard. Monsieur le Maire prendra contact avec Monsieur MILLIER.

- Mobilier

Afin de libérer de la place dans la garage occupé par le Comité des Fêtes, la grande table du conseil municipal sera transportée dans les dépendances du logement communal de Plou.

- Réunion avec les associations

Elle sera programmée courant octobre.

- Signalétique

Le point sera fait par la commission voirie pour achever la pose des panneaux manquants.

- La Poste

Il semblerait que les facteurs n'aient plus à ramasser le courrier déposé par les particuliers dans leur cidex.

- Bulletin municipal
Il est en cours d'élaboration. La commission se réunira prochainement.

- Cadeau de Noël
Le conseil municipal donne un avis favorable (une abstention) pour offrir un cadeau aux enfants des agents municipaux dont les enfants ne sont pas inscrits sur la liste de l'arbre de Noël. Cela concerne les agents qui habitent hors commune.

- Vente du Chemin Rural de la mare
Ce dossier est bloqué parce que Monsieur COLAS, riverain, a refusé de signer le procès verbal de bornage. Monsieur GRUNDHEBER le rencontrera.

- Conseil municipal
La prochaine séance est fixée au mardi 28 octobre 2014 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Affichage

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2014 contenant le compte rendu sommaire des décisions prises par le conseil municipal a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,